



2023

12 ET 13
JUN

SÉCURISER LE RECOURS AUX FORMATEURS : CONTRAT DE TRAVAIL, SOUS-TRAITANCE, PORTAGE SALARIAL...

Quel statut choisir pour recruter un formateur ? Le formateur occasionnel est-il nécessairement un salarié ? Quels sont les risques du recours à la sous-traitance ou au formateur indépendant ? C'est à l'ensemble de ces questions que se propose de répondre cette formation. Sera abordé l'ensemble des modalités contractuelles avec leurs points de vigilance et des exemples de clauses. Une formation indispensable pour gérer sa politique de recrutement des formateurs et enseignants tout en prévenant le contentieux.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Identifier les différents cas de recours possibles à un formateur
- > Choisir le contrat adapté
- > Mesurer les risques de requalification et adopter les bonnes pratiques pour prévenir les contentieux

PROGRAMME

IDENTIFIER LES CONDITIONS REQUISES POUR EXERCER LE MÉTIER DE FORMATEUR

- > Justification de l'adéquation des titres et qualités du formateur avec le domaine concerné
- > Vérification des règles d'incompatibilité (condamnation pénale, cumul emploi salarié & activité)
- > Information des apprenants sur les qualités et titres du formateur
- > Contrôle administratif et financier en dehors de la qualité pédagogique et sanctions possibles.
- > Contrôle pédagogique en matière d'apprentissage pour les diplômés de l'État
- > Points de vigilance concernant le formateur dans le référentiel « Qualiopi »

SÉCURISER LE RECOURS À UN FORMATEUR INTERNE

- > Conditions de recours au contrat à durée indéterminée intermittent – CDII
- > Cas de recours au CDD ou au CDD d'usage
- > Champ d'application de la convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988
- > Clarification des notions de « formateur occasionnel », de « chargé d'enseignement vacataire (CEV) », d'« enseignant ou intervenant vacataire », de « vacataire du réseau consulaire », de « formateur bénévole »

SÉCURISER LE RECOURS À UN FORMATEUR EXTERNE

- > Définition européenne et française de la sous-traitance
- > Règles juridiques régissant la « sous-traitance » des actions de formation notamment avec des auto-entrepreneurs et intervenants dits « indépendants »
- > Bonnes pratiques à observer pour éviter tout redressement en cas de contrôle (Urssaf ou Dreets) ou de condamnation en cas de contentieux avec le formateur
- > Risque de requalification de la relation de travail : exemple de jurisprudence
- > Enjeux de la sous-traitance en matière de déclaration d'activité, TVA, comptabilité, BPF, Qualiopi...
- > Alternatives à la sous-traitance : mise à disposition de personnel, portage salarial...



14 heures sur 2 jours de 9 h à 17 h



1 495 € HT (TVA 20 %) 1 794 € TTC
Pauses-café et déjeuner compris



Centre Inffo, Saint-Denis-La Plaine



De 3 à 12 personnes maximum

PUBLIC

Toute personne concernée par la gestion d'un organisme de formation

PRÉREQUIS

Exercer dans le secteur de la formation professionnelle ou avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle »

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

INTERVENANT

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, résultats des exercices, échanges questions-réponses...) et par un test d'évaluation des acquis en fin de formation. Evaluation complétée par le recueil en ligne des appréciations des participants à l'issue de la formation et par le bilan du formateur.

MODALITÉ DE SANCTION

Remise d'une attestation de fin de formation

